

Budget 2027

Répartition selon la clé à deux composantes élèves/habitants du **1er septembre 2025***
 (selon art. 30 des statuts approuvés par le Conseil d'Etat le 10 juin 2020)

	A répartir	Chessel	Noville	Rennaz	Roche	Villeneuve
	100.00%	5.11%	11.29%	8.72%	20.41%	54.47%
Charges nettes	6'048'012.00	309'053.41	682'820.55	527'386.65	1'234'399.25	3'294'352.14
Moins:						
bâtiments	3'189'681.05	39'928.00	86'270.00	82'004.00	594'903.50	2'386'575.55
Solde net	2'858'330.95	269'125.41	596'550.55	445'382.65	639'495.75	907'776.59

* La répartition des participations entre les communes membres repose sur la clé de répartition à deux composantes arrêtée au **1er septembre 2025**.

Lors de l'établissement des comptes 2027, la répartition définitive entre les communes sera effectuée sur la base de la clé de répartition arrêtée au **31 août 2026**. Les éventuels écarts découlant de l'évolution de la clé seront ainsi régularisés entre les communes dans le cadre du décompte définitif.